

24 L'accès au niveau IV de formation

Plus de 84 % des jeunes accèdent au niveau IV de formation en 2013, dont plus de 29 % dans la voie professionnelle.

Les filles ont plus bénéficié de la réforme de la voie professionnelle que les garçons.

Avec une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale. Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. En 2010, les premiers effets de la réforme de la voie professionnelle apparaissent et le taux gagne 15 points en deux ans. Il atteint 84,2 % à la rentrée 2013 ([tableau 24.1](#) et [figure 24.2](#)).

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès au niveau IV de formation a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre autour de 62 % au début des années 2000. Durant la phase de transition, suite à la réforme de la voie professionnelle, le taux a fortement augmenté. En 2013, il est de 74,8 % (+ 11,1 points par rapport à 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles atteint 4,4 % en 2013, suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, après une longue période de stabilité. Au sein de l'apprentissage, le taux d'accès est de 6,1 % en 2011. Il perd 0,7 point l'année suivante, au sortir de la phase de transition. En 2013, il est estimé à 5,0 %¹.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2004. Depuis, il progresse régulièrement et a gagné 5 points en 2013 par rapport à 2004, en atteignant 38,9 %.

Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 16,2 % en 2013.

La progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnel par l'apprentissage. La rentrée 2010 est sans doute le début d'une nouvelle phase. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans porte le taux d'accès au niveau IV à 29,2 % en 2013, soit 11,4 points de plus qu'en 2009.

En 2013, le taux d'accès des filles s'établit à 90 %, contre 78,7 % pour les garçons ([tableau 24.3](#)). Cet écart provient bien plus des séries générales (11,5 points) que des séries technologiques (1,9 point). Les voies de formation professionnelles sont un peu plus fréquentées par les garçons que par les filles. Entre 2010 et 2012, les garçons avaient beaucoup plus bénéficié que les filles des effets de la réforme de la voie professionnelle. En 2013, l'écart se réduit fortement au profit des filles avec l'arrivée au niveau IV des premières candidates aux baccalauréats professionnels « accompagnement, soins et services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires », spécialités féminines à presque 94 %. L'écart en faveur des garçons passe de 9,1 points en 2012 à 2,1 en 2013. Finalement, entre 2010 et 2013, les filles ont plus profité de la réforme de la voie professionnelle que les garçons : leur taux d'accès dans cette filière (toutes voies confondues) a augmenté de presque 13 points contre 10 pour les garçons. ■

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit *taux conjoncturel ou transversal*, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'[indicateur 25](#).

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2013 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau. La réforme de la voie professionnelle perturbe les flux d'apprentis et introduit un biais dans cette estimation en 2013. Ainsi, pour l'apprentissage, le taux d'accès au niveau IV de formation est sous-estimé en 2013.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee. Champ : France métropolitaine, France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé.



24.1 – Taux d'accès au niveau IV de formation

Toutes formations initiales comprises

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1980-81	1990-91	2000-01	2010-11	2011-12p	2012-13p	2013-14p ¹
Filière générale	22,1	33,4	34,1	36,8	38,1	38,3	38,9
Filière technologique	11,9	17,6	21,7	17,5	17,0	16,3	16,2
Filière professionnelle	0,0	5,0	14,0	24,3	31,9	25,6	29,2
Ensemble	34,0	56,0	69,8	78,6	86,9	80,2	84,2
MENESR	33,0	54,0	63,4	70,6	76,8	71,7	74,8
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,6	4,1	3,2	4,4
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	5,4	6,1	5,4	5,0

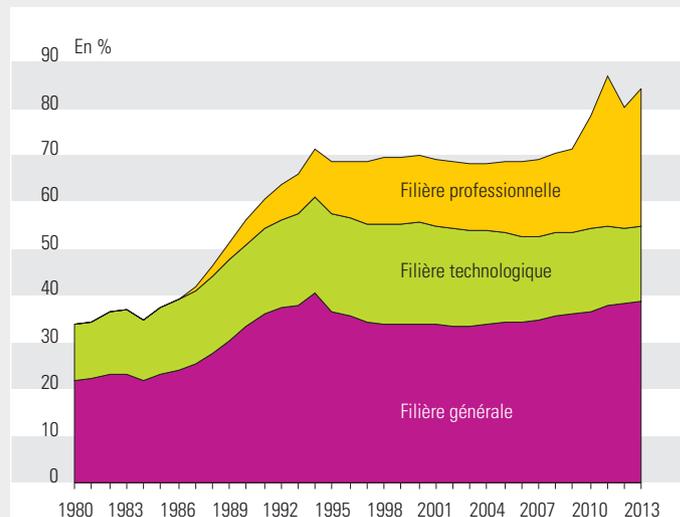
Note : série calculée à partir de l'année 2010-2011 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2010-2011, provisoires ensuite (p).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de l'année 2013-2014).

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

24.2 – Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2013

Toutes formations initiales comprises



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1999, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2000.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

24.3 – Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

	2010			2011p			2012p			2013p ¹		
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
Filière générale	42,5	31,3	11,2	43,9	32,5	11,4	44,3	32,7	11,6	44,8	33,2	11,5
Filière technologique	18,5	16,5	2,0	18,1	15,8	2,3	17,5	15,2	2,3	17,1	15,2	1,9
Filière professionnelle	21,3	27,3	- 6,0	25,5	38,1	- 12,6	20,9	30,0	- 9,1	28,1	30,2	- 2,1
Ensemble	82,3	75,1	7,2	87,6	86,4	1,2	82,7	77,9	4,8	90,0	78,7	11,3
MENESR	75,6	65,9	9,8	79,5	74,2	5,3	75,5	68,0	7,5	80,9	69,0	12,0
Agriculture	2,8	2,3	0,5	3,9	4,3	- 0,4	3,3	3,1	0,3	5,6	3,3	2,3
Apprentissage	3,8	6,9	- 3,1	4,2	7,9	- 3,7	3,9	6,8	- 2,9	3,4	6,4	- 3,0

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques professionnelle, ensemble et apprentissage de l'année 2013-2014).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.